



Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie ¹

Voix d'esclaves Antilles, Guyane et Louisiane françaises, XVIII^e et XIX^e siècle / sous la direction de Dominique Rogers
éd. Karthala - CIRESC - SAA, 2015
cote : 60.542

Que disaient les esclaves des Antilles, de la Guyane et de la Louisiane françaises, aux XVIII^e et XIX^e siècles, de leurs conditions de vie, de leurs tentatives d'y échapper et de leur aspiration à la liberté ? Telle est la question à laquelle se propose de répondre un groupe de neuf universitaires dans un ouvrage collectif publié sous la direction de Dominique Rogers, maître de conférences à l'université des Antilles et de la Guyane.

Pour entendre la *Voix des esclaves* les auteurs ont recours à une source exploitée depuis peu, les archives judiciaires impliquant des esclaves, comptes rendus de procès, interrogatoires, dépositions, transcrits dans la langue de l'époque, ce qui en rend la lecture quelque peu malaisée. Opportunément, chaque chapitre est précédé d'une introduction qui situe les documents utilisés dans leur contexte historique et local. On doit donc se contenter de ces extraits de documents judiciaires ; la France ne possède pas en effet d'authentiques récits d'esclaves comme la littérature américaine avec celui de Frédéric Douglass ou les *Confessions de Nat Turner* de William Styron.

Aux Antilles, comme en témoigne l'affaire dite du Gaoulet en Martinique en 1710, sur laquelle s'ouvre l'ouvrage, c'est essentiellement la voix des esclaves marrons qui est entendue. Après avoir été repris ils sont interrogés sur les motifs de leur évasion, les complicités dont ils ont bénéficié pendant leur fuite pour tenter d'échapper à la chasse aux esclaves pendant leur marronnage.

En Louisiane, le procès d'un esclave qui a tué sa femme fait entendre en 1748 une toute autre voix ; il met en évidence la violence des disputes conjugales à La Nouvelle Orléans et le problème de la liberté sexuelle de la femme au XVIII^e siècle. Le procès en 1764 de Comba, esclave noire, montre que les femmes constituaient les piliers de la communauté servile de Louisiane. Le conflit entre un habitant français et l'esclave Paul d'origine martiniquaise en 1766 met en lumière la complexité des relations sociales et de l'attachement des esclaves à la France ainsi qu'au catholicisme pendant l'occupation espagnole en 1766.

C'est toute une page d'histoire que font revivre les trois procès relatés dans la partie française de Saint-Domingue entre 1757 et 1780. La tonalité est la même qu'aux Antilles,



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une œuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

peur d'être repris, soit de liberté mais aussi inquiétude de l'esclave sur le risque d'une vie précaire en dehors de la plantation du maître, sans autres ressources que le vol pour assurer sa subsistance.

La Guyane n'échappait pas au phénomène du marronnage. L'affaire des marrons de Tonnégrande en 1748 montre que la désertion des plantations y a pris une grande ampleur. La voix du seul esclave capturé, Louis, est une source d'informations révélatrices sur l'existence de communautés d'esclaves marrons dans la forêt près des rivières. Elles étaient bien organisées, avaient des activités agricoles, piscicoles, se livraient à l'élevage et à la chasse, conservaient leurs pratiques culturelles et cultuelles.

En 1778 la voix des esclaves commence à être prise en considération par l'administration, ainsi qu'en témoigne l'affaire d'un prétendu vol de clous de girofles par un esclave. Après une liberté éphémère acquise en 1794 pendant la Révolution, le rétablissement de l'esclavage par Napoléon en 1802 a entraîné la reprise des poursuites contre les esclaves marrons. L'interrogatoire de Télémaque, dit Congo Rouge, traduit la violence née de ce retour en arrière. Voulant s'emparer de canots, de vivres ou d'armes sur les habitations, les esclaves n'hésitaient pas à tuer leurs maîtres.

En Martinique, sous la Restauration peu favorable aux anti-esclavagistes, le mulâtre Jeham dit Raimond, soulève par une question écrite en 1821 le problème délicat de la situation des mulâtres esclaves consanguins de leur maître ; ils veulent vivre librement et ne plus être soumis. Un des maîtres accepte, un autre résiste, arguant du fait qu'il est impossible d'interdire la possession d'esclaves. Au cours d'un long procès, de 1826 à 1828, l'esclave Josaphat tente de se défendre contre l'accusation d'empoisonnement. Les nombreux témoins interrogés attestent de la peur panique du poison qui sévit alors dans l'île. Josaphat est condamné et déporté au Sénégal.

En Guadeloupe, en 1840, Lucile, femme esclave de quarante ans, accusée par son maître d'avoir empoisonné son épouse et ses bestiaux, se plaint des mauvais traitements qu'elle aurait subis. L'affaire tourne court quand on apprend qu'elle est depuis de nombreuses années la maîtresse de son maître. En 1844, Louisa, jeune femme esclave de vingt trois ans, s'échappe du domicile de sa maîtresse femme de couleur libre qui vit en concubinage avec le sieur Martin. Elle court au commissariat de police et porte plainte contre sa maîtresse pour les multiples sévices que celle-ci lui inflige par jalousie, soupçonnant l'esclave d'avoir des relations sexuelles avec son concubin !

La dernière « voix d'esclaves » rapportée dans l'ouvrage est celle d'Augustin, jeune créole de l'habitation Torelly en Martinique. Au cours d'une déposition en 1845 devant le substitut du procureur du roi près le tribunal de Saint-Pierre, il se plaint des sévices et mauvais traitements qui lui sont infligés quotidiennement par le maître et surtout par le gérant de l'habitation. Il a pris la fuite pour échapper à ces sévices qui ont conduit jusqu'à la mort de certains esclaves. Ce témoignage est particulièrement intéressant trois ans avant l'abolition de l'esclavage.



Académie des sciences d'outre-mer

Ainsi, à travers la mise au grand jour d'archives restées inexploitées jusqu'à maintenant, le groupe de chercheurs dirigés par Dominique Rogers nous offre une contribution précieuse à la connaissance de l'état d'esprit des esclaves et de leurs relations complexes avec leurs maîtres. En même temps il nous fait porter un regard à la fois critique et ironique sur les mœurs et modes de vie dans ces pays pendant deux siècles de leur histoire.

Michel David